

- 8 mai 2018
- La Tribune
- JEAN-FRANÇOIS GAGNON [jean-francois.gagnon@latribune.qc.ca](mailto:jean-francois.gagnon@latribune.qc.ca)

## Ayer's Cliff dit non au promoteur

*Je ne veux pas que ça devienne trop densément peuplé dans ce secteur. Le mieux serait qu'il fasse de l'unifamilial. — Michel Durand, citoyen*

AYER'S CLIFF — Après des négociations avec le promoteur et une longue analyse, le conseil municipal d'Ayer's Cliff a finalement rejeté la demande de changement de zonage du propriétaire de l'auberge Le Ripplecove, Richard Laliberté. Lors d'une assemblée publique ordinaire tenue lundi soir, le conseil municipal d'Ayer's Cliff a révélé qu'il avait décidé de ne pas donner suite à la demande de M. Laliberté. Ce dernier souhaitait que la municipalité autorise les projets de type « multilogement résidentiel » dans la zone REC-5, qui inclut le Ripplecove.



*PHOTO LA TRIBUNE, JEAN-FRANÇOIS GAGNON* **Le conseil municipal d'Ayer's Cliff a rejeté la demande de changement de zonage formulée par l'homme d'affaires Richard Laliberté. On reconnaît sur la photo les conseillers municipaux Stéphane Richard et Michael Crook, le directeur général de la municipalité, Kimball Smith, ainsi que le maire Vincent Gérin.**

Si les élus d'Ayer's Cliff avaient consenti à la demande du promoteur, des condominiums auraient pu être construits dans la zone REC-5. Cette idée déplaisait à plusieurs citoyens habitant près de l'établissement hôtelier de luxe.

« Je suis heureux de la décision du conseil, a déclaré André Nuyt, un citoyen qui habite à proximité de l'auberge. Je considère que le propriétaire du Ripplecove doit fonctionner avec la réglementation qui existe actuellement. »

Selon des informations dévoilées par le maire Vincent Gérin, il serait possible, dans l'état actuel des choses, de bâtir des chambres d'hôtel, des « condotels », des résidences unifamiliales, des maisons jumelées ou encore des duplex dans la zone REC-5. Jusqu'à 200 chambres pourraient être ajoutées à cet endroit.

Un autre résidant, Michel Durand, a également salué la décision du conseil, estimant que celle-ci limite les possibilités du promoteur. « Je ne veux pas que ça devienne trop densément peuplé dans ce secteur. Le mieux serait qu'il fasse de l'unifamilial », note ce citoyen.

Colette Anseau a pour sa part indiquée qu'elle avait choisi de s'installer près du Ripplecove parce que le secteur lui avait semblé paisible il y a une vingtaine d'années. « On est un peu plus de 1000 habitants à Ayer's Cliff. Ça n'aura pas d'allure si M. Laliberté réalise ce qu'il projette », a-t-elle lancé.

#### RESTREINDRE LES Activités

Lundi soir, Vincent Gérin a révélé qu'il aurait préféré que sa municipalité puisse accepter la demande formulée par Richard Laliberté. Il croit en effet qu'Ayer's Cliff aurait été en mesure d'obtenir des concessions importantes de la part du promoteur en échange du changement de zonage réclamé.

« J'ai tout fait pour que les possibilités du propriétaire soient les plus restreintes possible. Malheureusement, on n'est pas arrivé à ça », a reconnu M. Gérin, à l'issue de l'assemblée publique de lundi.

En dépit de la décision annoncée lundi, le dossier n'est pas totalement clos, d'après les informations obtenues. Des membres du conseil sont en effet tout à fait prêts à tendre l'oreille à nouveau, advenant que le promoteur ait des propositions plus alléchantes à soumettre. « Des conseillers croient qu'il reviendra négocier », admet sans trop de difficulté le maire.